



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

27^{EME} SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 NOVEMBRE 2020
Grand Hôtel de Bamako

**ACTES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DELIBERATION N°27 – 001 / CA - ANICT
PORTANT ADOPTION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019
DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Sont adoptés les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019 de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) ;

Article 2 : Les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020 de l'ANICT adoptés par le Conseil d'Administration seront transmis tels quels à la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) pour examen et transmission à la Section des Comptes de la Cour Suprême du Mali ;

Article 3 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT

LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DELIBERATION N°27 – 002 / CA - ANICT^f
PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS 2019

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er} :

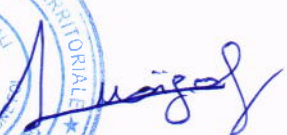
Le rapport d'audit des comptes annuels de l'ANICT de l'exercice clos au 31/12/2019, établi par le commissaire aux comptes est approuvé ;

Article 2 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT




LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DELIBERATION N° 27 – 003/ CA - ANICT
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020
ET DU CONTRAT ANNUEL DE PERFORMANCE 2021 DE L'ANICT

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Sont adoptés, le rapport annuel de performance 2020 et du contrat annuel de performance 2021 de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT

LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DELIBERATION N° 27 – 004/ CA - ANICT
**PORTANT ADOPTION L'ETAT D'EXECUTION DES DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA 26^{EME} SESSION ORDINAIRE BUDGETAIRE ET DE LA 12^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est adopté l'état d'exécution des délibérations et recommandations de la 26^{ème} Session Ordinaire Budgétaire et de la 12^{ème} Session extraordinaire du Conseil d'Administration ;

Article 2 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT



LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



DELIBERATION N°27 – 005 / CA - ANICT
PORTANT ADOPTION DU DOCUMENT DE PRÉVISIONS 2021
DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est adopté le document de prévisions 2021 de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales.

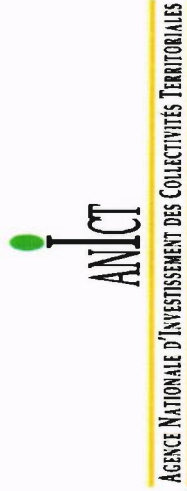
Article 2 : Le directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT


LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



DELIBERATION N°27 – 006 / CA - ANICT
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L'ANICT

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er} :

Le budget pour l'exercice 2021 de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales est adopté en équilibre des ressources et des emplois à la somme de **dix-huit milliards trente un millions soixante un mille quatre cent soixante-trois (18.031.061.463) francs CFA.**

A. RESSOURCES

RESSOURCES D'ORIGINE INTERIEURE		
A.I		
A.I.1	Frais d'Agence _ FNACT DOT. D'INVEST	987 896 000
A.I.2	FNACT DOTATION APPUI. TECHNIQUE	420 000 000
A.I.3	Frais d'Agence _ FNACT DOT. AP. TECH.	51 204 000
A.I.4	BN-DOTATION DE GARANTIE DES EMPRUNTS DES CT	230 715 000
A.I.5	Frais d'Agence _ BN-DGECT	41 505 000
A.I.6	Frais d'Agence _ BN-DIC	69 434 000
A.I.7	TDRL	90 000 000
A.I.8	BN-SUB-EPA	113 544 000
A.I.9	reports	40 000 000
	TOTAL RESSOURCES D'ORIGINE INTERIEURE	2 044 298 000
A.II		
	RESSOURCES D'ORIGINE EXTERIEURE	
A.II.1	AFD-PADER	624 720 329
A.II.2	AFD-SDNM-II	710 401 431
A.II.3	Frais d'Agence AFD -SDNM-II	37 389 549
A.II.4	KFW PACT VI(report DCP 2020)	377 175 275
A.II.5	KFW PACT VI	3 771 752 750
A.II.6	Frais d'Agence KFW PACT VI	188 587 638
A.II.7	AFD 3 FRONTIERES	934 738 725
A.II.8	AFD ACTIF	623 159 150
A.II.9	UNCDF	92 347 416
A.II.10	UNCDF-Financement PBF INV	96 491 200
A.II.11	Fonds Danois	8 103 500 000
A.II.12	Frais d'agence Fonds Danois	426 500 000
	TOTAL RESSOURCES D'ORIGINE EXTERIEURE	15 986 763 463
	TOTAL DES RESSOURCES	18 031 061 463

Article 2 : Les emplois au fonctionnement de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales sont fixés à la somme de **deux milliards cent trente-huit millions quatre cent sept mille six cent trois (2.138.407.603) francs FCFA**

B. EMPLOIS

B.I DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses de Personnel	889 579 974
	Dépenses de Fonctionnement Courant	827 351 765
	Immobilisations	303 550 000
	Dotations aux Amortissements	117 925 864
	TOTAL B.I FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	2 138 407 603

Article 3 : Les emplois en transfert aux Collectivités Territoriales inscrits au budget de l'ANICT sont fixés à la somme de **quinze milliards neuf cent quatre-vingt-six millions sept cent soixante-trois mille huit cent soixante (15.892.653.860) francs FCFA :**

B. EMPLOIS

B.II TRANSFERT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

REGIONS	DIN	DAT	DGECT	TOTAL
KAYES	2 877 342 542	-	-	2 877 342 542
KOULIKORO	3 335 776 165	-	-	3 335 776 165
SIKASSO	767 924 709	-	-	767 924 709
SEGOU	2 234 235 164	104 000 000	-	2 338 235 164
MOPTI	3 278 151 515	-	-	3 278 151 515
TOMBOUCTOU	482 550 191	104 000 000	-	586 550 190
GAO	429 979 813	-	-	429 979 813
KIDAL	118 400 239	-	-	118 400 239
BAMAKO	518 427 495	-	-	518 427 495
TAOUDENIT	118 400 239	-	-	118 400 239
MENAKA	118 400 239	-	-	118 400 239
DGECT			230 715 000	230 715 000
AMM	-	14 000 000	-	14 000 000
ARM	-	14 000 000	-	14 000 000
ACCRM	-	14 000 000	-	14 000 000
COORD	-	7 000 000	-	7 000 000
CROCSAD	-	21 000 000	-	21 000 000
CFCT	-	350 000 000	-	350 000 000
DCP 2020	377 175 275	-	-	377 175 275
DCP 2021	377 175 275	-	-	377 175 275
TOTAL TRANSFERT	15 033 938 861	628 000 000	230 715 000	15 892 653 860

Article 4 : Les ressources du FNACT inscrites dans le budget des régions s'élèvent à la somme de **vingt un milliards quatre-vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent (21.086.485.800) francs CFA** dont :

REGIONS	DIN-DER	DIN-DIC	DAT	DAFCT	DEGCT	TOTAL
KAYES	125 500 000	2 069 977 000	43 296 000	1 074 018 000	-	3 312 791 000
KOULIKORO	125 500 000	1 381 031 000	31 441 000	956 499 000	-	2 494 471 000
SIKASSO	125 500 000	2 333 956 000	57 439 000	1 234 517 000	-	3 751 412 000
SEGOU	125 500 000	1 767 581 000	44 607 000	1 034 650 000	-	2 972 338 000

MOPTI	125 500 000	1 708 690 000	39 445 000	967 699 000	-	2 841 334 000
TOMBOUCTOU	125 500 000	987 944 000	20 906 000	464 682 000	-	1 599 032 000
GAO	125 500 000	636 898 000	10 674 000	276 237 000	-	1 049 309 000
KIDAL	125 500 000	375 348 000	3 125 000	184 954 000	-	688 927 000
DISTRICT BKO	125 500 000	101 977 800	1 971 000	157 403 000	-	386 851 800
TAOUDENIT	125 500 000	596 144 000	15 659 000	366 796 000	-	1 104 099 000
MENAKA	125 500 000	466 439 000	11 437 000	282 545 000	-	885 921 000
TOTAL	1 380 500 000	12 425 985 800	280 000 000	7 000 000 000	-	21 086 485 800

Article 5 :

Les crédits du FNACT inscrits dans le budget des régions dans la loi de finances sont mis à la disposition des Collectivités Territoriales par les Directions régionales du Budget en collaboration avec les services régionaux du Contrôle financier et du Trésor conformément à la lettre circulaire n°005184/MEF-SG du 23 décembre 2019 relative à l'inscription et à la mobilisation dans le budget des régions de la subvention de l'Etat au titre du FNACT et à l'Instruction N°001/ANICT/DGB/DNCTCP du 12 mai 2020 relative au mode opératoire de suivi des ressources du budget National dans le FNACT.

Article 6 :

Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'application de la présente délibération.
Il soumettra au Ministre de l'Economie et des Finances un projet d'arrêté conforme à la présente délibération pour son approbation.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT



LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 27 – 001 / CA - ANICT
**RELATIVE A LA FORMULATION DES INDICATEURS DE SUIVI FINANCIER ET TECHNIQUE
DES PROJETS ET PROGRAMMES**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration recommande au Directeur général de l'ANICT la poursuite et la finalisation de la formulation des indicateurs de suivi financier et technique des projets et programmes avec les partenaires et les faire valider à la prochaine session budgétaire ;

Article 2 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente recommandation, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT

[Signature]
LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 27 – 002 / CA - ANICT
**RELATIVE A L'INSERTION DANS LE DOSSIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
LES RESSOURCES DU BUDGET NATIONAL ABONDANT LE FNACT ET INSCRITES
DANS LE BUDGET DES REGIONS**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration recommande au Directeur général de l'ANICT, l'insertion dans le dossier du Conseil d'administration les ressources du budget national abondant le FNACT inscrites dans le budget des régions avec leur répartition par région ;

Article 2 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente recommandation, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT


LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 27 – 003 / CA - ANICT
RELATIVE A LA POURSUITE DE L'ANALYSE DES SOLDES
DES COMPTES DE CREANCES ET DES DETTES

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration recommande au Directeur général de l'ANICT de poursuivre l'analyse des soldes des comptes de créances et des dettes et de lui proposer des mesures d'apurement à commencer par les années les plus récentes ;

Article 2 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente recommandation, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT

LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 27 – 004 / CA - ANICT
RELATIVE A LA POURSUITE DES ECHANGES AVEC
LA DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE FINANCIER

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration recommande au Directeur général de poursuivre les échanges avec la Direction Nationale du Contrôle Financier afin de trouver une solution à l'absence de visa des dépenses des directions régionales de l'ANICT dont les seuils atteignent 500.000 F CFA.

Article 2 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente recommandation, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT


LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 27 – 005 / CA - ANICT
RELATIVE A L'ELABORATION D'UNE NOTE EXPLICATIVE
DU CONTENU DU RESULTAT POSITIF NET DE L'EXERCICE

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

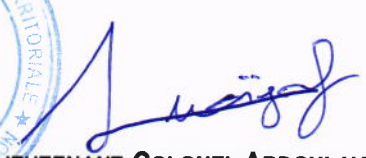
Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration recommande au Directeur général de l'ANICT d'élaborer une note explicative du contenu du résultat positif net de l'exercice clos au 31/12/2020 à la prochaine session budgétaire ;

Article 2 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente recommandation, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT


LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 27 – 006 / CA - ANICT⁺ RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE DE HAUT NIVEAU

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration recommande l'organisation d'une rencontre de haut niveau par rapport à l'inscription des ressources dans le budget des régions ;

Article 2 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé d'approcher le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation pour les directives relatives à l'organisation de cette rencontre.

Article 3 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente recommandation, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT


LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 27 – 007 / CA - ANICT⁵
RELATIVE A L'INTEGRATION DES RESSOURCES DU BUDGET NATIONAL
ABONDANT LE FNACT ET INSCRITES DANS LE BUDGET DES REGIONS
DANS LE PROJET DE BUDGET ET D'ARRETE D'APPROBATION

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 27^{ème} Session Ordinaire Budgétaire ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Comptes et Budget" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

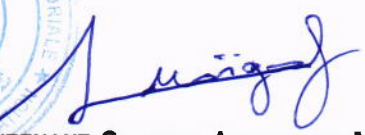
Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration recommande au Directeur général de l'ANICT d'intégrer les ressources du budget national abondant le FNACT et inscrites dans le budget des régions, dans le projet de budget de l'ANICT ainsi que dans le projet d'arrêté d'approbation du budget ;

Article 2 : Le Directeur général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente recommandation, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT


LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA